

## LA PLANIFICATION DES RTT



- Les agents de maîtrise disposent de 22 jours de RTT par an dont 1 consacré à la journée de solidarité (JS)
- Les agents de maîtrise ont obligation de prendre au minimum un jour de RTT par mois.
- Sur les 9 restants, un maximum de 6 jours pourra être affecté sur le compte épargne temps (CET).
- Sur ces 9 jours, 5 jours pourront être planifiés sur l'année à l'initiative de la Direction.
- Les jours de RTT non pris et non affectés au compte épargne temps seront perdus.

FGTA  
areas concessions HRC